

## OFFRE D'EMPLOI

Administration handi-accueillante attachée à la mixité et à la diversité

# LE HCÉRES RECRUTE UN CHARGÉ OU UNE CHARGÉE DE MISSION RESSOURCES HUMAINES, EN CHARGE DU PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE ET DU CONTRÔLE DE LA PAIE (CATÉGORIE A)

Création de poste, à pourvoir dès que possible

## MISSIONS

Sous l'autorité de la Directrice des ressources humaines, le chargé ou la chargée de mission assure la responsabilité du suivi de la masse salariale et du contrôle de la paie. À ce titre, il ou elle :

- **Budget RH**

- Propose chaque année à la directrice de ressources humaines, en lien avec la secrétaire générale et le contrôleur de gestion, les niveaux de crédits de l'enveloppe de personnel ainsi que le budget de fonctionnement des autres activités en lien (formation, FIPHP, etc.) ;
- Assure le suivi et la maîtrise constante de ces budgets une fois définis, notamment grâce à l'élaboration d'outils de pilotage ;
- Prépare les documents de restitution budgétaire dans le cadre du compte financier.

- **Masse salariale et emplois**

- Pilote le suivi mensuel de la masse salariale et de sa trajectoire en ETPT ;
- Intègre les contraintes financières dans la mise en œuvre de la politique RH ;
- Élabore et met à jour les documents budgétaires relatifs à la masse salariale (dont le tableau des emplois de la liasse budgétaire pour le budget initial, le budget rectificatif et le compte financier).

- **Processus de paie et opérations de clôture**

- Pilote le contrôle de paie, en lien avec l'agence comptable, et la fiabilisation des données de paie pour garantir une paie de qualité en conformité avec les exigences réglementaires ;
- Sécurise les processus de paie, supervise et organise le contrôle de la paie dans le cadre des opérations effectuées par les gestionnaires ;
- Effectue les opérations de clôture (provisions et charges, etc.).

- **Activités associées**

- Produit des analyses financières et RH pour éclairer la décision de la direction ;
- Assure une veille réglementaire et méthodologique sur les évolutions liées à la masse salariale et à la paie ;
- Contribue à l'amélioration des outils de suivi et de pilotage RH.

La paie mise en œuvre au Hcéres est une « paie à façon ». Elle regroupe le versement du traitement de 120 permanents ainsi que des indemnités des conseillers scientifiques et des experts. La masse salariale est d'environ 14 millions d'euros par an.

## PROFIL RECHERCHÉ

- Maîtrise des règles de gestion budgétaire et comptable publiques (GBCP) ;
- Connaissance du pilotage des effectifs et de la masse salariale (ETPT, schémas d'emplois) ;
- Très bonne connaissance du processus de paie dans la fonction publique ;



- Très bonne maîtrise des outils bureautiques (Excel avancé indispensable, idéalement logiciels de SIRH et d'analyse budgétaire) ;
- Capacités d'analyse et de synthèse ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Capacité à travailler en équipe et en transversalité ;
- Qualités rédactionnelles et relationnelles.

## NIVEAU D'ÉTUDES MINIMUM REQUIS

Formation supérieure (Bac+ 5 minimum).

## STATUT

Titulaire de la fonction publique ou contractuel disposant d'une expérience confirmée en gestion budgétaire RH et/ou en pilotage de la masse salariale dans la fonction publique.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

Possibilité de télétravailler 2 jours par semaine après 2 mois de présence.

## POUR CANDIDATER

Il convient d'adresser CV et lettre de motivation avant le 1<sup>er</sup> novembre 2025 à Mme Meriem Bissaad, directrice des ressources humaines ([meriem.bissaad@hceres.fr](mailto:meriem.bissaad@hceres.fr)) et en adressant une copie à [recrutement@hceres.fr](mailto:recrutement@hceres.fr).

Lieu d'exercice : 19 rue Poissonnière, 75002 Paris (lignes 8 et 9 - Bonne Nouvelle ; ligne 3 – Sentier ; lignes 4 et 8 - Strasbourg St Denis). À compter de mars 2026, le Hcéres sera situé 2 place Maurice Quentin, 75001 Paris.

Le Hcéres est un établissement handi-accueillant, attaché à la mixité et à la diversité.

## LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité publique indépendante (API) chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche (universités, écoles, organismes, laboratoires, diplômes de licence, master et doctorat, etc.).

Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, le Hcéres conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Les rapports d'évaluation sont disponibles sur son site internet.

## LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La direction des ressources humaines, rattachée au Secrétariat général, est composée d'une directrice des ressources humaines et de trois gestionnaires de catégorie B. Elle assure la gestion administrative et statutaire des 120 personnels permanents, le suivi des carrières et de la paie, l'accompagnement des recrutements ainsi que la formation et le développement des compétences.